

# aix en partage

écologie · solidarité · démocratie 

C'est inédit. Pour la première fois à Aix-en-Provence, toutes les forces de progrès et les énergies citoyennes sont rassemblées sur une même liste, Aix en Partage.

Conduite par Marc Pena, citoyen engagé de longue date pour le bien commun, notre liste propose pour notre ville un projet fondé sur trois piliers :

- réponse à l'urgence climatique et écologique,
- exigence de solidarité et d'égalité,
- besoin de démocratie et de transparence.

Ce projet, c'est avant tout le vôtre, celui de militant.e.s associatif.ive.s et syndicaux, d'universitaires, acteur.rice.s de la culture, de l'éducation et de l'économie sociale et solidaire, citoyennes et citoyens engagé.e.s, avec lequel.le.s nous allons bâtir une ville plus fraternelle, une ville citoyenne, solidaire et durable.

Alors que dans ces municipales à Aix tout n'est que division, affaires et bataille d'égo, Aix en Partage est une équipe au service de l'intérêt général. Rejoignez la dynamique !

## Écologie

### Mieux vivre ensemble et répondre à l'urgence écologique et climatique

**Pollutions, réchauffement et dérèglement climatique, disparition des espaces naturels et agricoles, nuisances, agressions sonores et visuelles... il y a urgence. Il y a urgence à proposer dès maintenant une transition écologique pour nos enfants et petits-enfants, une ville durable avec un autre aménagement du territoire, une autre politique des transports, une autre gestion de la nature.**

**Nous mettrons en œuvre une politique écologique sociale, non discriminante envers les plus précaires : urgence sociale et urgence climatique et écologique sont indissociables. !**

!

**1. Protéger et réhabiliter les espaces et habitats naturels** - zones Natura 2000 et sites classés, comme ceux de la Sainte Victoire et du plateau de l'Arbois, les milieux aquatiques et aussi la nature plus ordinaire, pour préserver la biodiversité sauvage et cultivée et les paysages.

**Protéger l'espace agricole**, créer des zones agricoles protégées, et favoriser une **agriculture variée, durable et locale** permettant des circuits courts de commercialisation.

**2. Préserver les dernières grandes coupures d'urbanisation et rompre définitivement avec l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la surconsommation d'espaces naturels et de terres agricoles.**

**Stopper le développement des grandes surfaces commerciales en périphérie et la construction « d'isolats », d'ensembles urbains « au milieu de nulle part », pour construire une ville durable** adaptée aux populations aujourd'hui condamnées à se déplacer en voiture.

**3. Stopper l'urbanisation des zones à forte vulnérabilité face aux risques naturels** (inondations, ruissellement urbain, feux de forêt...) et **remettre en cause les pratiques d'imperméabilisation des sols**. Actualiser les documents de prévention à la lumière du dérèglement climatique.

**4. Renforcer, revitaliser les parties déjà urbanisées, développer commerces et artisanats de proximité, services et activités** dans le centre, les quartiers et les villages, **y construire les logements nouveaux** en y favorisant la mixité sociale, réhabiliter les logements vacants du centre-ville. **Faire de la structuration des transports le fil conducteur de l'urbanisation nouvelle**, en particulier autour des pôles d'échange entre les différents modes de transport. Mener une **politique foncière active**, saisir toutes les opportunités foncières et immobilières et utiliser le **droit de préemption** (à l'amiable ou par expropriation) chaque fois que nécessaire.

Impulser **qualité des nouvelles constructions de logements et d'équipements et création architecturale**.

Installer des toilettes publiques gratuites, des points d'accès à l'eau potable et des bancs publics.

**5. Redonner sa place à la nature en ville**, végétaliser, créer des coulées vertes, étendre le Parc naturel urbain, promouvoir le permis de végétaliser et accompagner les aixois vers le jardinage urbain, créer des îlots de fraîcheur, développer les jardins partagés. **Donner envie d'habiter en ville** par la qualité des services rendus et un cadre de vie agréable. **Des plantes et des arbres, pas du béton et du bitume, partout où c'est possible !**

**6. Rendre tous les quartiers, hameaux et villages accessibles au centre-ville en transports en commun en moins de 15 minutes**. Retrouver **une mobilité apaisée pour tous, en réduire la gêne, la pénibilité et le coût**.

**En finir avec le tout-automobile** et répondre enfin aux **besoins de déplacement en transports en commun et modes doux**, par une offre et une qualité de service à la hauteur d'une ville de plus de 140 000 habitants.

Instaurer **la gratuité des parkings relais et la gratuité de l'ensemble du réseau de transports en commun pour les moins de 25 ans, les étudiants et les plus modestes**. Aller progressivement vers la gratuité totale pour tou.te.s.

**Moderniser le réseau d'Aix-en-Bus**, en améliorer les fréquences et l'amplitude horaire, **prolonger la ligne A du Bus à Haut Niveau de Service** jusqu'au Val Saint-André (parking Malacrida) ; adapter l'offre de bus (des bus plus et plus nombreux pour la ville) ; mettre en place des **cars à haut niveau de service entre Aix et les communes périphériques**.

**Créer de nouvelles gares routières**, couplées avec des parkings relais, bien desservies avec des bus urbains (par exemple à Malacrida, aux Platanes et à la Calade).

**Mettre à l'étude une nouvelle ligne de BHNS entre le Nord et le Sud de la ville**.

**Œuvrer à la réouverture de la ligne ferrée Aix-Rognac aux voyageurs**, entre le centre-ville d'Aix, la Pioline, Plan d'Aillane, la zone industrielle des Milles, La Duranne et la gare TGV.

**Renforcer la ligne des Alpes** en créant **de nouvelles gares dans le pays d'Aix**, en lien avec les pôles d'échanges multimodaux, les zones d'habitat et les parcs de stationnement.

**Augmenter les fréquences entre Aix et Pertuis** et multiplier les liaisons multimodales au départ de la gare de Pertuis et des autres points d'arrêt.

**Mettre en œuvre un véritable Plan Vélo** pour renforcer l'usage quotidien de ce mode de déplacement : **assurer la continuité, la sécurité, le confort et l'entretien des voies cyclables et des cheminements piétons** en ville, dans les quartiers et les « villages » et entre eux ; **créer une voie cyclable en site propre** du centre-ville vers Plan d'Aillane et la zone des Milles ; développer l'intermodalité avec les transports en commun ; installer des abris vélos. Remettre en état les trottoirs dégradés.

Aider à l'organisation de **co-voiturage dans les secteurs d'habitat dispersé**.

**7.** Mettre en place **une limitation à 30 km/h partout en centre-ville**, au cœur des quartiers, des « villages » et sur la toute première couronne, et **à 70 km/h sur autoroute urbaine**, pour **lutter efficacement contre la pollution**, retrouver **une qualité de l'air, réduire les pollutions sonores. Retrouver ainsi une quiétude urbaine.** Ce sera aussi un bénéfice pour la santé des habitants.

**8.** **Affirmer le droit à une alimentation saine, rendre la cantine gratuite pour les familles à faibles revenus et revoir la tarification sociale. Proposer au moins 50 % de produits bio et en circuits courts** (issus le plus possible de productions locales) **dans la cuisine centrale d'ici 2026** avec une perspective ultérieure de 100 %. Présenter des menus quotidiens non carnés dans les cantines.

**Manger local, bio, de saison et de qualité, c'est soutenir l'agriculture paysanne !**

**9.** **Mettre en place une tarification progressive et pénaliser la surconsommation d'eau** pour préserver notre ressource commune. **Instaurer la gratuité des premiers mètres cubes d'eau** afin de garantir l'accès pour tou.te.s à ce bien commun de l'humanité.

**Maintenir dans le domaine public la gestion de l'eau.**

**10.** **Impulser le développement des énergies renouvelables à Aix et dans le Pays d'Aix.**

**Mieux maîtriser les consommations énergétiques** par un programme ambitieux de **lutte contre les passoires thermiques** (bâtiments publics, logements anciens) et une orientation de la commande publique vers **la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.** Engager une réflexion et une concertation sur les terrasses extérieures chauffées.

**11.** **Veiller à une prise en compte exigeante des normes sociales et environnementales dans les marchés publics.**

**Sanctionner les pollueurs et mener des actions d'éducation à l'environnement** pour devenir une collectivité responsable ! **Soumettre toutes les décisions municipales** (à partir d'un certain seuil) **à étude d'impact social et environnemental.**

**12.** **Créer des déchetteries adaptées aux besoins de la population, valoriser le tri sélectif et l'économie circulaire** pour réduire la génération de déchets.

**Développer le ramassage des déchets organiques** et l'installation de composts municipaux dans les quartiers et villages. Installer des points de collecte de mégots.

**Etudier la mise en place d'une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets.**

**Éradiquer les décharges sauvages de déchets inertes**, notamment sur le site classé de l'Arbois.

**13.** **Impulser le développement économique** en direction de l'agriculture biologique, de la lutte contre le changement climatique, de la transition énergétique, de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation.

Sanctuariser l'espace agricole et **aider au développement d'une agriculture variée et durable (biologique).**

Promouvoir et soutenir le développement de **l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives...)** dans le Pays d'Aix, afin de mieux répondre aux besoins d'emploi, de produits et services utiles à la population.

Accélérer la **rénovation thermique des bâtiments publics et des logements sociaux**, ce qui accroîtra la capacité de commande aux entreprises aixoises pour les travaux correspondants.

Développer une politique d'**aide aux PME en matière de réponse aux marchés publics** (en liaison avec le monde économique et les chambres consulaires).

**Recentrer la commande et les achats publics** pour soutenir aussi bien l'agriculture paysanne que la filière énergies renouvelables (panneaux solaires, photovoltaïque, petit éolien...) ou les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Privilégier les commandes (sous le seuil des marchés publics) à des entreprises locales satisfaisant aux normes sociales et environnementales.

**Mettre à disposition locative des locaux en centre ancien** pour les activités commerciales et artisanales de proximité.

**Favoriser l'économie d'innovation** en aidant le développement de relations de coopération entre Université/Recherche et monde économique.

Favoriser les choix de consommations locales saines, socialement responsables par le **soutien à une monnaie locale**.

# Solidarité

## Répondre à l'urgence sociale

**Aix a l'image d'une ville riche, alors qu'elle est surtout très inégalitaire. Combattre les inégalités sociales est notre priorité. Notamment en nous attaquant à la crise du logement par une politique de construction et de rénovation de logements sociaux ambitieuse. Nous favoriserons la solidarité en aidant les plus fragiles souvent cantonnés dans les quartiers. Politique sociale du handicap, amélioration des services publics, accompagnement vers l'emploi, soutien à l'économie sociale et solidaire, soutien aux associations, promotion d'une culture pour tout.es, lutte contre les discriminations. Aix doit devenir une terre d'accueil et de partage.**

**14. Relancer la construction de logements sociaux confortables et bien isolés pour le plus grand nombre**, en visant un objectif de **500 logements/an** (dont 200 logements très sociaux) pour combler le déficit chronique de plusieurs milliers de logements.

**Affirmer le droit au logement des ménages les plus modestes** par le **rattrapage de la part des logements très sociaux dans le parc public** et l'**application effective de la loi sur le Droit au Logement Opposable (DALO)**, pour permettre à tou.te.s les Aixois.es d'accéder à un logement décent, indépendant et de s'y maintenir.

Impulser la **mixité sociale** en abaissant le seuil (actuellement à 2000 m<sup>2</sup>) à partir duquel toute opération immobilière doit comprendre une certaine proportion de logements sociaux.

**Développer l'offre sociale de logements pour les jeunes actifs.**

**Assurer ainsi un strict respect de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU).**

Développer des relations étroites entre la municipalité et les bailleurs sociaux.

**Disposer d'une plus grande maîtrise publique du foncier, bâti et non bâti**, au service de la production du logement social, de la mixité sociale et intergénérationnelle, du maintien du commerce et de l'artisanat de proximité, dans le centre ancien, les quartiers et les « villages ».

**Instaurer un dispositif d'encadrement des loyers et lutter contre le logement indigne et insalubre** (qui sera soumis au **permis de louer**); permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder à un **habitat digne, sain et moins coûteux**.

**Réguler la location touristique de logements permanents.**

Garantir un accueil digne des personnes les plus vulnérables pour répondre à l'objectif « **zéro sans abri** » dans **6 ans**, grâce à une centaine d'abris corrects, sécurisés et encadrés pour les personnes sans domicile fixe.

Inciter à la réalisation d'**habitats coopératifs**.

**15. Faire du maintien à domicile des personnes âgées une priorité**, à travers la mise en place de **solutions de logement alternatives et intergénérationnelles** (ex : logement partagé), en secteur public et secteur privé.

**Accroître les crédits des associations d'aidants.**

Assurer le maintien des ménages de grand âge dans le logement social qu'elles occupent.

**Réaliser un nouvel EHPAD public et augmenter le nombre de places en Unités de Vie Protégées (UVP)**, pour répondre aux besoins des personnes âgées, en situation de handicap ainsi que des malades d'Alzheimer.

**16. Créer une délégation au handicap.**

**Faire du handicap une grande cause municipale**, pour garantir à 100 % l'accès à l'espace public, à tous les services publics et aux transports.

**Renforcer l'aide aux associations** aidant les personnes en situation de handicap et **le réseau des aidants familiaux.**

**Conduire les bailleurs sociaux à résoudre tous les problèmes d'accès au logement.**

**17. Agir pour la santé, notamment pour les personnes en situation de précarité et pour les populations demandant une attention particulière (jeunes, personnes âgées, handicap...).**

Développer, y compris en itinérance en ville, les actions d'information, de prévention et d'accompagnement aux soins. **Faciliter les partenariats entre acteurs de la santé et acteurs sociaux.** Agir avec détermination, en tant que municipalité représentant les usagers, **pour la défense et l'amélioration du Centre hospitalier intercommunal public Aix-Pertuis** (augmentation du nombre de lits, des moyens d'équipements et des effectifs du personnel médical).

**18. Evaluer** à son échéance, soit en 2022, la qualité des services rendus dans le cadre de **la délégation de service public pour les crèches et mettre en place si nécessaire une régie communale.**

S'engager pour un **soutien prioritaire de l'école publique** en matière de moyens matériels et humains. Professionnaliser les métiers des intervenants dans les écoles (Atsem, gardien·ne·s...) Plus accompagner les associations impliquées dans un **soutien scolaire de qualité**. Répondre au souhait des parents d'un **élargissement des horaires de garderie** le soir, en fixant néanmoins à 10 heures maximum le temps de présence d'un enfant à l'école. Tendre vers **une plus grande mixité sociale dans l'application de la carte scolaire.**

**19.** Veiller, en coordination avec l'Université et le CROUS, à la situation des **étudiants**, en particulier ceux en précarité économique.

**Faciliter l'accès au logement par la construction de nouvelles résidences universitaires** et pour le secteur privé par l'encadrement des loyers. **Prévoir un lieu d'hébergement d'urgence** pour les étudiants en grande précarité.

Offrir la **gratuité des transports** à tous les étudiants.

**Créer une Maison des étudiants**, lieu de concertation entre les étudiants et la mairie, regroupant un centre de santé mutualiste (permettant d'éviter l'avance des frais), des permanences d'associations de prévention (Planning familial...), un service d'aide pour les dossiers de demande de titre de séjour, un service Emplois étudiants (en partenariat avec les employeurs), des offres culturelles...

**Développer la sûreté** aux abords de l'Université et des cités U.

**20. Accompagner les jeunes vers l'emploi, par un suivi personnalisé et renforcé.**

Augmenter le nombre de places en **foyers de jeunes travailleurs** dans le Pays d'Aix. Expérimenter le dispositif « **zéro chômeur de longue durée** ».

### **21. Créer une délégation à l'égalité femmes-hommes.**

**Porter l'égalité entre les femmes et les hommes à un niveau d'exemplarité au sein des services municipaux**, pour en faire une question transversale à toutes prises de décisions.

**Rendre effective l'égalité professionnelle dans tous les services et appliquer les règles de parité** au sein des instances dépendant de la municipalité.

**Renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes** à travers des **politiques volontaristes : promotion de la mixité à l'école et dans la pratique sportive, charte de bonnes pratiques...**

Développer les **actions de lutte contre les violences faites aux femmes** et pour l'accompagnement des victimes (en centre d'hébergement en particulier)

**Prioriser l'aide sociale pour le logement aux familles monoparentales.**

**Donner le nom de femmes à des rues ou des espaces**, en particulier à ceux qui honorent aujourd'hui des personnalités dont l'attachement républicain est douteux.

### **22. Créer une délégation à la lutte contre les discriminations.**

**Renforcer l'engagement de la municipalité dans la promotion de toutes formes d'action laïque et envers la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.**

Veiller tout particulièrement à lutter **contre l'intolérance et la discrimination envers les musulmans.**

Engager des programmes de formation et de lutte **contre l'intolérance et les discriminations d'origine, de religions, de genre, d'handicap...**

Accorder à toutes les religions, en fonction de leurs besoins, la même possibilité d'obtention de baux emphytéotiques, afin qu'elles puissent **réaliser leurs lieux de culte.**

Engager une **politique volontariste à l'égard des personnes LGBTI** (sensibilisation, formation, accueil...).

L'adjoint.e délégué.e sera chargé.e d'**impulser des actions de promotion de l'égalité, de mise en œuvre des droits et de la formation.** Il ou elle examinera chaque décision municipale, afin de vérifier qu'elle réponde au principe d'**égalité entre les citoyens.**

### **23. Créer une délégation à la Culture et mener une politique culturelle pour tous et toutes.**

**Aix, ville artistique :** Soutenir les associations culturelles aixoises en **amplifiant la politique de conventionnement...** Créer une **maison des arts**, lieu de répétition, de résidence et de stockage. **Dynamiser le spectacle vivant et les arts de la rue. Créer un Festival des arts urbains** en s'appuyant sur l'existant (street art, danse, musique, théâtre d'impro, concours d'éloquence...). Redonner son envergure au festival de la BD.

Concevoir le futur **Museum d'histoire naturelle** comme un outil de culture et de recherche. Valoriser le **fonds Albert Camus** auprès du public (expositions...) et des chercheurs.

**Aix, ville participative :** Associer la population aux choix culturels. **Renforcer les liens entre les lieux culturels, les acteurs culturels locaux, les établissements scolaires, les associations**, les Maisons de quartier et les Centres sociaux. Faciliter l'accès aux grands équipements publics municipaux et aux grands événements ; développer ainsi une **culture diversifiée et décentralisée** dans l'ensemble des quartiers et « villages ». **Favoriser l'ouverture des espaces culturels** aux scolaires.

Ouvrir les bibliothèques municipales tous les jours.

**Aix, ville unie et multiculturelle :** Appuyer la création de petits équipements culturels dans les quartiers (et les villages du Pays d'Aix). **Faciliter l'échange entre les différentes créations culturelles du territoire aixois et avec les autres cultures (méditerranéenne, occitane, africaine...).** Développer la pratique de la langue régionale occitan/langue d'Oc. **S'appuyer sur la culture provençale** pour mieux vivre ensemble et partager le goût de la fête !

### **24. Développer les moyens d'actions d'éducation populaire**, en particulier pour les jeunes, en renforçant les liens entre écoles et lieux d'activités culturelles et sportives.

Soutenir une politique de **pratique sportive pour toutes et tous** pour renforcer à Aix le rôle du sport comme puissant vecteur individuel et collectif d'épanouissement, d'émancipation et de création de lien social.

**Réaliser de nouveaux équipements publics à destination des jeunes de l'ensemble des quartiers.** Ouvrir un centre aéré au mois d'août.

**Accroître les moyens des Centres sociaux** pour les ouvrir plus largement aux rencontres entre les habitants inter-quartiers.

**25. Renforcer le maillage de tout le tissu associatif sur l'ensemble du territoire** et la coordination entre les acteurs du domaine social et de la solidarité.

**Permettre à une Maison de la vie associative d'impulser un véritable réseau associatif**, répondant à toutes les problématiques écologiques, sociales et démocratiques rencontrées par les Aixois.es, **d'aider, en particulier les petites associations**, au montage juridique et financier des projets, à la coopération et la mutualisation inter associations et au partenariat avec le monde économique.

**Donner ainsi plus de visibilité aux acteurs de terrain**, à considérer comme des interlocuteurs privilégiés.

**Contractualiser de façon pluriannuelle** les subventions aux associations, **leur permettre ainsi d'inscrire leur action dans la durée et garantir leur indépendance.**

**Faciliter**, notamment par la gratuité, **l'accès des associations aux salles municipales.**

**26. Renforcer le soutien aux associations accompagnant les migrants** (réfugiés ou sans papiers) et proposer une intervention directe de la municipalité pour garantir leur accueil. Instituer Aix comme **« Ville sanctuaire »**.

**Développer des coopérations bilatérales** entre **la ville** et les pays des rives méditerranéennes.

**Assurer un accueil digne des gens du voyage dans le Pays d'Aix**, par la mise en œuvre du schéma départemental qui les concerne.

**Soutenir l'accompagnement des Roms** vers la scolarisation, les soins, le logement, l'activité économique et l'emploi. Impliquer les services sociaux et de santé, les écoles et la police municipale...dans une coopération avec les bénévoles gérant le terrain de l'Auberge.

**Prévoir un terrain supplémentaire équipé.**

**27. Définir un plan d'action pour la défense du bien-être animal et le refus de sa maltraitance** (dont nouveau refuge, accès aux soins vétérinaires pour les populations en précarité...) Faire de la protection animale un outil de réinsertion des personnes en détresse sociale, d'accompagnement des personnes âgées et de soutien aux enfants dans un cadre thérapeutique.

# Démocratie

## Répondre à l'urgence démocratique

**De nombreux.es habitant.e.s sont exclu.e.s des choix politiques et expriment une défiance à l'égard de leurs représentant.e.s. Un clan règne sur la ville sans partage. Nous proposons de remettre les citoyen.ne.s au cœur des prises de décision, de les associer à l'élaboration et au suivi des politiques publiques. RIC (Référendum d'initiative citoyenne), consultation des citoyens, budgets participatifs, conseils de quartiers dotés de réels pouvoirs, décentralisation dans les quartiers des moyens municipaux, moralisation du fonctionnement municipal. C'est une gestion citoyenne de la ville que nous vous proposons. Nous souhaitons rénover la démocratie locale et assurer une citoyenneté de plein exercice, pour que le devenir de notre ville soit l'affaire de tou.te.s.**

**28. Créer des “Conseils citoyens de quartier”, représentatifs de tous les habitants, à partir de 16 ans, et des acteurs participant à la vie de la cité. 50 % des habitants y seront tirés au sort.** Ils bénéficieront d’une formation adaptée et seront indemnisés. Les conseils de quartier seront **paritaires**, dotés d’un **budget propre** pour mener à bien leurs projets participatifs et d’un **pouvoir d’alerte, de saisine et d’interpellation de la municipalité**. Ils seront **consultés sur les grandes orientations et programmes de la ville** ainsi que sur le budget. Un agent municipal sera affecté à chaque Conseil afin d’assurer un suivi administratif, en lien avec les adjoints de quartier, et de veiller à la **construction de liens inter-quartiers**. Les conseils citoyens de quartiers constitueront ainsi la  **pierre angulaire du débat municipal**.

**29. Instaurer la possibilité d’organiser des Référendums d’Initiative Citoyenne (RIC)** sur les grandes questions municipales, **et fixer un seuil de déclenchement de 3000 habitant.e.s de plus de 16 ans, issu.e.s de tous les quartiers de la ville**. Le Conseil municipal pourra également consulter la population par cet outil démocratique.  
**Instituer un droit de pétition**, permettant de **demandeur une inscription à l’ordre du jour du Conseil municipal**.

**30. Organiser des Conférences citoyennes consultatives sur les grandes orientations budgétaires et les projets structurants de la Ville d’Aix-en-Provence.**

Créer un forum citoyen numérique municipal pour faciliter l’expression des habitants et l’organisation des débats et consultations tout au long du mandat.

**31. Au sein de l’équipe municipale fonctionner sur un mode collectif et démocratique** aussi bien pour préparer que pour décider des actions à entreprendre. **Ouvrir les commissions municipales à la concertation avec les acteurs concernés** (par exemple, la Commission d’attribution des logements sociaux).

**Réactiver et renforcer la prise en considération des travaux du Conseil municipal des jeunes**, en lien avec les associations et acteurs de l’éducation.

**32. Demander à chaque élu municipal de réaliser et de rendre public un compte-rendu périodique de son activité.**

**Rendre obligatoire la déclaration de patrimoine des élu.e.s municipaux.les.**

**Créer une “Charte de l’élu.e”**, reprenant les éléments de la Charte “Anticor”, définissant les engagements des élus, leurs responsabilités et les modalités de soumission au contrôle démocratique.

**33. Assurer une retransmission en direct des Conseils municipaux aux Aixois.e.s** et envisager une délocalisation ponctuelle dans les quartiers. Ils deviendront ainsi accessibles à l’ensemble des citoyens.

**34. Ecouter le personnel municipal**, engager un nouveau **dialogue social au sein des services**.

**Evaluer l’adéquation de l’organisation et du fonctionnement des services municipaux au regard des nouvelles orientations de la politique municipale.**

Mettre fin au clientélisme et organiser de manière transparente le recrutement et la gestion du personnel municipal.

**35. Garantir le droit fondamental à une libre expression civique, citoyenne, syndicale et politique au sein de l’espace public.**

**Mettre à disposition des salles municipales** pour assurer l’organisation des réunions des associations, syndicats et partis politiques.



**Renforcer l'information du public.**

**Ouvrir une Maison des syndicats au sein de la zone d'activités des Milles.**

**36. Transformer les Mairies annexes en "Maisons de quartier",** copilotées avec les Conseils citoyens de quartier et les associations, pour **assurer un traitement équitable de l'ensemble des quartiers de la Ville d'Aix-en-Provence.**

Elles seront le **lieu d'expression et d'animation privilégié** pour l'organisation d'activités, de permanences d'assistance sociale, de rencontres entre écrivains publics, associations de quartier et l'affichage de panneaux d'expression citoyenne.

Elles joueront un **rôle fondamental d'expression citoyenne.**

Elles devront contribuer à **maintenir les services publics** et continuer à accueillir des cérémonies.

**37. Favoriser les activités et missions d'intérêt général, en renforçant la liberté et le rôle de contre-pouvoir des associations.**

Augmenter significativement la part du budget municipal consacrée au financement de la vie associative.

**Créer une Commission d'attribution des subventions, ouverte à des citoyens,** fonctionnant de manière transparente, sur la base de critères clairs et partagés.

**38. Assurer le droit fondamental à une meilleure qualité de vie, de tranquillité publique et de quiétude urbaine au sein de tous les quartiers.**

Redéfinir les missions de la police municipale et des agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Créer une brigade du bruit et de l'environnement.

**Faire prévaloir la présence humaine au sein de l'espace public** et assurer la présence des îlotiers.

**Mettre fin au développement de la vidéosurveillance** dans l'espace public et exclure tout dispositif de reconnaissance faciale.

**39. Faire de la gestion publique du bien commun la règle, et de la délégation au privé l'exception, puisqu'il n'existe pas de démocratie sans souveraineté.**

Veiller à ce que le principe de délégation de service public au privé réponde à une logique d'utilité et d'efficacité sociale.

**S'opposer à tout partenariat public privé (PPP).**

**40. Demander à l'ensemble des élu.e.s municipaux.ales issu.e.s de la liste d'Aix en Partage de s'engager à œuvrer pour que la politique menée par la Métropole Aix-Marseille-Provence soit mise en cohérence avec les valeurs fondamentales portées par Aix en Partage.**

**Rejeter toute forme locale de pouvoir non démocratique et tout cumul de mandats exécutifs.**

Rompre avec les isolements communaux au sein de la Métropole.

**Construire une véritable solidarité territoriale, en renforçant les coopérations entre les communes, à l'échelle métropolitaine.**

Faire de la commune le lieu privilégié de l'exercice des compétences de proximité.

**Développer au niveau du territoire métropolitain les grands projets et schémas structurants des transports, du développement économique, du logement et de l'environnement.**

**Promouvoir le renouveau démocratique, la transparence et une plus grande clarté dans le fonctionnement de l'institution métropolitaine.**